

AUTOMNE 2025

JOURNAL DE LA RIVIÈRE GIER ET SES AFFLUENTS



LA CRUE DU 17 OCTOBRE 2024

Au lendemain de la crue du 17 octobre 2024, Saint-Étienne Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien ont entrepris des investigations afin de caractériser le phénomène sur l'ensemble des cours d'eau touchés du bassin versant du Gier.

Des pluies inégalement réparties sur le territoire

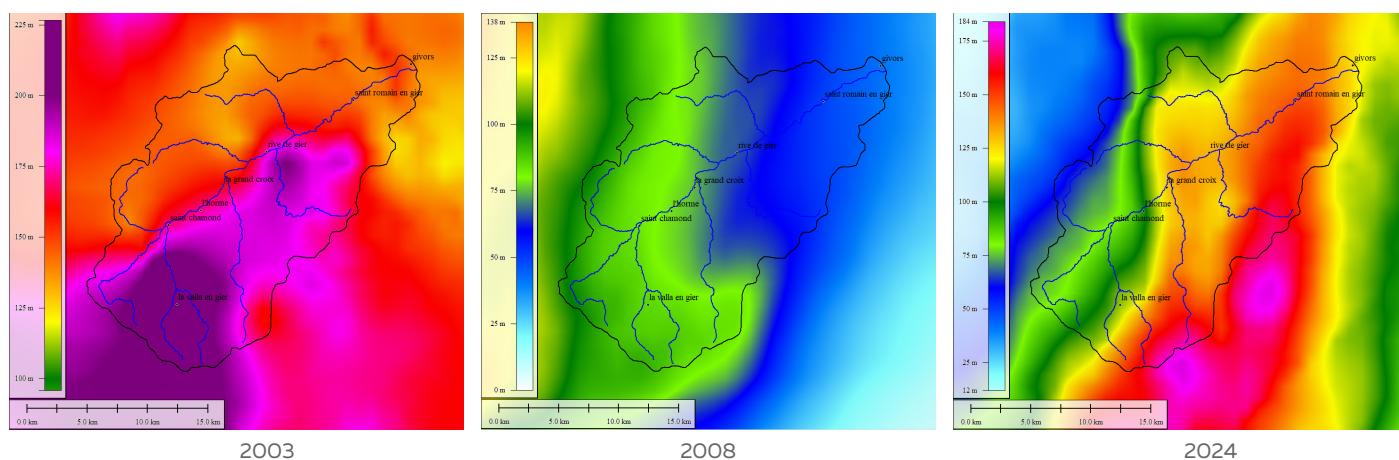
Une analyse des données de pluviométrie a tout d'abord été réalisée.

Comme lors de la plupart des épisodes, à l'échelle du bassin versant du Gier, l'événement du 17 octobre 2024 s'est révélé très différent selon les secteurs, avec par exemple des cumuls d'environ 50 mm seulement à Valfleury, contre plus de 180 mm à Doizieux.

Épisode	Durée de l'événement	Cumul moyen
Décembre 2003	40 heures	170 mm
Novembre 2008	21 heures	70 mm
Octobre 2024	16 heures	120 mm

Ainsi, l'épisode pluviométrique du 17 octobre 2024 s'est distingué par son intensité, c'est-à-dire la quantité d'eau tombée en un temps réduit.

Au cours des vingt dernières années, aucun événement automnal n'avait atteint un tel niveau d'intensité.



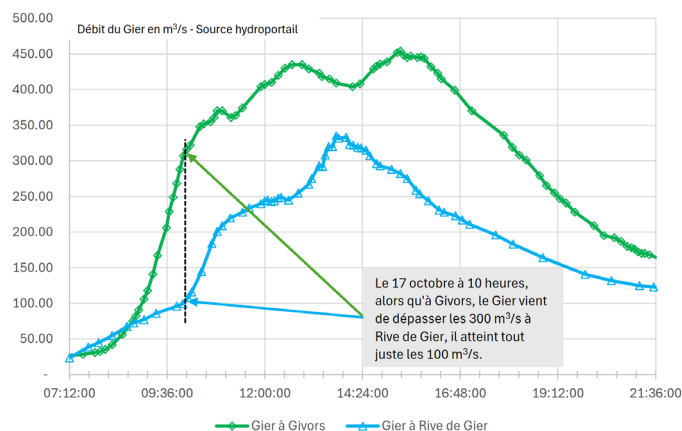
Cartographie épisodes de crues du Gier



PAROLE D'ACTEUR :

"Le 17 octobre 2024, on a eu une alerte préfectorale le matin vers 6h15 à peu près. [...] On gère en déclenchant d'abord le Plan Communal de Sauvegarde, ça nous permet d'être tout de suite réactifs. [...] Lorsqu'on s'est rendus immédiatement sur les lieux, on s'est aperçu que les routes étaient déjà bloquées au niveau du hameau des Scies puisque les rivières du Gât et du Dorlay avaient drainé des tonnes de rochers qui obstruaient la route. Ensuite il a fallu rejoindre le village de Doizieux, où là l'eau commençait à monter au niveau du petit barrage du Moulinage, situé derrière notre école. Le pic de la crue se situait ensuite vers 11h30 au niveau du village de Doizieux, où là l'eau est montée de presque 1 mètre sur la place du village."

Monsieur Jean Philippe **PORCHEROT**,
Maire de Doizieux



Une forte variation des pluies dans le temps

L'analyse a également montré qu'au début de l'épisode, la pluviométrie a été beaucoup plus intense sur la partie aval du bassin versant. Les cours d'eau ont donc gonflé plus rapidement dans la portion rhodanienne du bassin. Alors que les premiers débordements du Gier étaient observés à Givors aux alentours de 10h30, le cours d'eau commençait tout juste à monter à Rive-de-Gier.

Quel débit les cours d'eau ont-ils atteint ?

Par ailleurs, des levés de laisses de crue ont été effectués sur les berges des cours d'eau. Une laisse de crue correspond à un débris naturel ou artificiel déposé par le cours d'eau lorsqu'il atteint sa hauteur maximale au cours d'un épisode. Les laisses de crue relevées sont intégrées dans un logiciel de modélisation hydraulique, qui permet d'estimer le débit du cours d'eau à son maximum. Lors de la crue, le pic de débit a atteint 454 m³/s à Givors, alors que son débit moyen habituel est de 3 m³/s.



Crues sur le Gier : quel risque de les revoir ?

Sur le bassin versant, une analyse menée en 2010 par les services de l'État a permis de déterminer les fréquences de retour des crues.

La fréquence d'une crue est une valeur statistique :

- une crue de fréquence 10 ans signifie qu'elle a 1 risque sur 10 de se produire chaque année ;
- une crue de fréquence 100 ans signifie qu'elle a 1 risque sur 100 de se produire chaque année.

Les valeurs de débit mesurées lors de l'épisode du 17 octobre 2024 ont été comparées à ces fréquences de retour. Sur le Gier, la crue correspond à une fréquence estimée de :

- environ 10 ans à Saint-Chamond ;
- environ 75 ans à l'entrée de Rive-de-Gier ;
- environ 100 ans à Givors.

En cohérence avec la pluviométrie observée, les fréquences de retour se sont révélées plus fortes sur les parties intermédiaire et aval du Gier que sur la partie amont.



PAROLE D'ACTEUR :

"Ça a été très rapide, très violent, on est vraiment passé tout proche d'une catastrophe. [...] On a reçu plus de 3 500 appels de secours sur le secteur de Givors, ce qui a engendré 1 500 interventions dont 500 mises en sécurité. [...] On a engagé plus de 100 véhicules de secours sur ces interventions, et au total 350 sapeurs-pompiers engagés sur le terrain pendant de longues heures. [...] A titre de comparaison, on a habituellement sur tout le département du Rhône entre 250 et 300 sapeurs-pompiers de garde. [...] Grâce à l'action de mes collègues, on a réussi à avoir zéro victime, on a juste des dégâts matériels c'est vraiment quelque chose d'exceptionnel."

Lieutenant Emeric ROBERT,
SDMIS - Caserne de Givors

Rappel historique

Parler des crues du Gier, c'est d'abord se souvenir...

Les crues font partie intégrante de l'histoire du Gier et des villes situées sur ses rives : des « petites », qui reviennent presque chaque année, jusqu'aux plus importantes, plus rares mais aux impacts notables.

Ainsi, les plus fortes crues recensées depuis plus de 300 ans sont :

- | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| • août 1684, | • novembre 1856 (débit | • décembre 2003, |
| • novembre 1777, | d'environ 500 m ³ /s), | • novembre 2008, |
| • août 1834, | • mai 1872, | • octobre 2024. |
| • novembre 1840 (débit | • août 1900, | |
| supérieur à 500 m ³ /s), | • mai 1959, | |



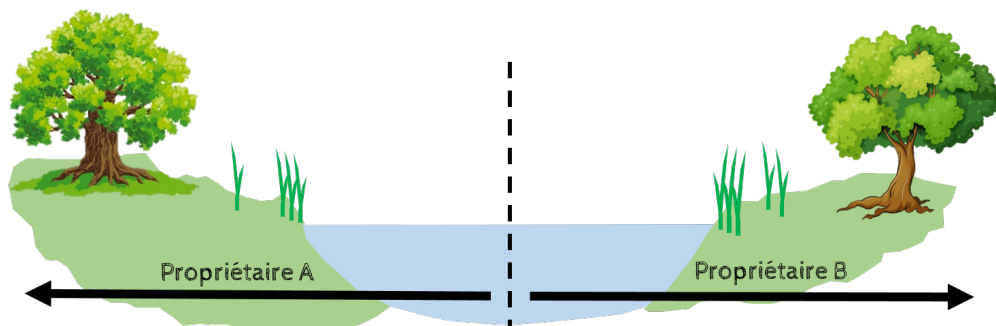
Crue du Gier mai 1977

LE TRAVAIL DES ÉQUIPES APRÈS LA CRUE...

L'entretien des cours d'eau

Les cours d'eau non domaniaux relèvent des droits de propriété des riverains des parcelles traversées, contrairement aux cours d'eau domaniaux gérés par l'État.

Ainsi, pour les cours d'eau non domaniaux comme le Gier et ses affluents, chaque propriétaire riverain est propriétaire de la moitié du lit du cours d'eau.



Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Il consiste en l'égavage et le recépage de la végétation arborée, ainsi que l'enlèvement des embâcles et débris, afin de permettre l'écoulement naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques (article L.215-14 du Code de l'environnement).

Le cadre des DIG

En cas de carence ou de situation d'urgence, Saint-Étienne Métropole et le Syndicat mixte du Gier rhodanien peuvent intervenir dans le cadre d'une Déclaration d'intérêt général (DIG), en lieu et place des riverains.

Cependant, ces interventions sont limitées dans le temps : le propriétaire reste responsable de l'entretien de son cours d'eau et conserve ses droits et devoirs.

Il est important de rappeler que toute intervention sur le lit ou les berges d'un cours d'eau doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la DDT du département concerné, afin d'obtenir une autorisation.

La crue d'octobre 2024 a généré de nombreux dégâts, dont la formation d'embâcles importants menaçant certains ouvrages.

Dans ce contexte, Saint-Étienne Métropole et SyGR ont engagé des travaux d'urgence pour supprimer ces embâcles.

QUELQUES CHIFFRES DES INTERVENTIONS DU SYGR

Prospection post-crue :

9,7 km
sur le Gier

9 km
sur les
affluents

Interventions réalisées :

43 jours
de brigades
Nature pour
le retrait des
embâcles

19 jours
d'entreprises
spécialisées

5 jours
de la réserve
citoyenne

Bilan :

Entretien d'urgence :

8 km et **2,2 km**
sur le Gier sur les affluents

Environ

750 tonnes
évacuées (soit 100 camions)

Coût : **+ de 100 000 € TTC**



QUELQUES CHIFFRES DES INTERVENTIONS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Intervention sur
les plus gros dégâts :

70 jours

mobilisant **8 agents et des entreprises**, principalement sur le Dorlay, le Gier, le Couzon, l'Onzion, le Lozange, la Gaize et d'autres affluents à la marge



7 km

linéaire d'intervention
d'urgence

Bilan :



Enlèvement
d'embâcles sur

9 points différents



Intervention
« au fil de l'eau »
se poursuivant
sur le Gier et
ses principaux
affluents

Coût total à ce jour :

265 000 € TTC



RESTAURATION DU GIER : DES CHANTIERS MAJEURS POUR UNE RIVIÈRE PLUS SÛRE ET PLUS VIVANTE

À La Grand-Croix et à Saint-Romain-en-Gier, deux chantiers d'envergure, portés respectivement par Saint-Étienne Métropole et le SyGR, transforment actuellement les abords du Gier.

Objectif : protéger les habitants contre les crues et restaurer le fonctionnement naturel de la rivière.

Une même stratégie sur tout le bassin versant : redonner de l'espace au Gier

Face aux risques d'inondation, illustrés notamment par la crue d'octobre 2024, les deux projets reposent sur un principe commun : élargir le lit du Gier pour faciliter l'écoulement des crues.

- À La Grand-Croix, plus de 600 mètres de rivière sont aménagés et 60 000 m² restitués à la rivière.
- À Saint-Romain-en-Gier, les berges sont abaissées alternativement en rive gauche et en rive droite sur 1 km, afin de libérer davantage d'espace lors des crues et d'améliorer la biodiversité.



La Grand-Croix



Saint-Romain-en-Gier

Adapter les ouvrages et restaurer les milieux

Les infrastructures sont repensées :

- reconstruction de ponts et d'une passerelle à La Grand-Croix,
- réouverture des arches du pont et confortement de l'A47,
- suppression d'un seuil à Saint-Romain-en-Gier pour améliorer la circulation de l'eau et permettre aux poissons de remonter le Gier sur un linéaire plus important.

Les berges seront replantées avec des essences locales favorables à la biodiversité (castor, truite fario), avec une attention particulière portée à la lutte contre la renouée du Japon.

Un impact local et durable

Ces travaux, d'un montant de 11 millions d'euros à La Grand-Croix et de 5,8 millions d'euros à Saint-Romain-en-Gier, financés en grande partie par l'État, l'Agence de l'eau et les collectivités, permettront de se prémunir respectivement contre les crues centennales et les crues trentennales.

À La Grand-Croix, une voie de déplacement pour transport doux sera également aménagée pour offrir un nouvel espace de promenade en bord de rivière.

RESTAURATION DU GIER À GIVORS, UNE CONCERTATION CITOYENNE

Cette opération de concertation s'inscrit dans les études ayant pour objectif la protection de Givors contre les crues centennales et la restauration du milieu naturel.

À la suite de la phase d'écoute du territoire menée en 2024, des actions auprès des citoyens ont été organisées en 2025.

Des ateliers multi-acteurs

Quatre ateliers se sont tenus à Givors de février à juin 2025 afin de dresser le diagnostic sur le Gier à Givors avec les participants et recueillir leurs idées pour le Gier de demain.

Les souhaits des participants ont plus spécifiquement convergé vers la création d'espaces :

- **à vocation pédagogique**, avec à cœur la volonté de faire connaître le Gier et sa richesse naturelle et historique.
- **d'accès à la rivière**, la volonté de s'approcher et de pouvoir être en contact avec l'eau est partagée pour favoriser le retour de la pêche, pouvoir se tremper les pieds et observer la biodiversité.
- **de nature**, fréquentés pour des loisirs liés au repos et moins fréquentés dans le but de préserver la biodiversité.
- **de mobilité**, pour faciliter les déplacements en mode doux du quotidien (création d'une continuité du cheminement tout le long du Gier), ainsi que pour se balader et faire du sport.
- **à fréquenter** entre amis, en famille permettant de s'y poser et de bénéficier de la fraîcheur et du calme.
- **valorisant le patrimoine** de Givors notamment au travers de sa dimension industrielle.

En synthèse, les participants ont exprimé une volonté de diversifier les ambiances en combinant des secteurs à vocation « naturelle » et des espaces plus « fonctionnels » où des loisirs différents pourront être pratiqués.

Les résultats de la concertation sont intégrés, dans la mesure du possible, dans les études techniques qui sont en cours.



Atelier multi-acteurs du 1 février 2024

Les actions avec des partenaires auprès de la population

- **Avec le Théâtre municipal de Givors** : des ateliers créatifs participatifs ont été organisés en collaboration avec des structures sociales. Pour partager les œuvres plastiques et sonores créées lors des ateliers, une exposition artistique au bord du Gier a eu lieu le dimanche 18 mai.
- **Avec l'association photo locale Stimultania** : la proposition « Les ateliers du Clic » a été menée auprès des écoles. Les enfants ont pu s'exprimer à partir des photos lors d'un jeu collaboratif, puis poser leurs questions et échanger avec le SyGR.
- **Avec le lycée de Givors** : une classe de seconde générale du Lycée Picasso a également découvert le Gier et proposé des axes d'amélioration ainsi que des idées.



Exposition au bord du Gier

Les études techniques

Le groupement ISL-SOTREC-CNR a été retenu en tant que maître d'œuvre pour les opérations de restauration du Gier à Givors. Le travail d'intégration de la crue de 2024 comme donnée de base dans les modélisations a été réalisé.

Les différentes investigations nécessaires à l'avant-projet ont été menées ou sont en cours : relevés topographiques, inventaires faune et flore, et investigations géotechniques qui seront effectuées en septembre et octobre 2025.

Le maître d'œuvre a également participé aux ateliers de concertation citoyenne afin d'écouter les demandes des habitants et des usagers, répondre à leurs questions et expliquer les contraintes techniques.

LA CONCERTATION DE RIVE-DE-GIER

Une étude de faisabilité dans le cadre d'une possible découverte du Gier à Rive-de-Gier

Le 16 octobre 2024, un comité de pilotage, co-présidé par le préfet, le maire de Rive-de-Gier et les vice-présidents concernés, a validé le lancement d'une étude visant à identifier la faisabilité de la découverte du Gier dans le centre-ville de Rive-de-Gier.

L'ouvrage long de plus de 1 200 mètres et construit en plusieurs phases au cours des deux dernières décennies, ne dispose pas d'une capacité suffisante pour contenir les flots du Gier en cas de crue.

Les différentes analyses conduites au cours des dix dernières années ont toutes conclu que seule la remise à l'air libre du cours d'eau permettrait de protéger efficacement les habitants de la commune.

Cette opération implique une recomposition profonde de la ville en reprenant les friches industrielles délaissées. Elle sera également une opportunité pour repenser le cadre de vie des habitants face aux grands enjeux de la ville.

L'État, Saint-Étienne Métropole et Rive-de-Gier souhaitent ainsi mener ces réflexions en tenant compte de l'ensemble des besoins de Rive-de-Gier : logements, commerces, déplacements, espaces publics, environnement et adaptation au dérèglement climatique... Pour permettre une implication des acteurs locaux, habitants et usagers dans l'élaboration d'un projet, une démarche de concertation ambitieuse sera conduite d'ici fin 2026 avec la population concernée.

PRÉVENIR LES INONDATIONS : AGIR SUR LE BÂTI ET SENSIBILISER LE TERRITOIRE !

Réduire votre vulnérabilité face aux inondations en adaptant votre bâti

La crue d'octobre 2024 a mis en évidence l'ampleur des dommages que les inondations peuvent provoquer sur les habitations, commerces et équipements publics de la vallée du Gier. Face à ce risque croissant, lié notamment au changement climatique, Saint-Étienne Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien proposent une démarche concrète de réduction de la vulnérabilité : la réalisation d'un diagnostic puis de travaux sur le bâti.

Ces diagnostics gratuits pour les particuliers et réalisés par des professionnels, consistent à étudier la vulnérabilité d'un bâtiment face à la montée des eaux. Les experts identifient les points faibles – comme des ouvertures mal protégées, des réseaux électriques trop bas ou des matériaux sensibles à l'eau – et proposent des mesures techniques pour limiter les dommages en cas d'inondation.

Les solutions peuvent aller de simples aménagements, tels que l'installation de batardeaux (barrières anti-inondation) ou la pose de clapets anti-retour sur les canalisations, jusqu'à des travaux plus importants, comme le rehaussement de systèmes électriques ou la création d'un étage refuge. Une fois le diagnostic réalisé, la mise en place des préconisations peut être subventionnée par l'État jusqu'à 80 % pour les particuliers et jusqu'à 40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés.



LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ PERMET :



de recenser
les éléments
vulnérables
de votre
habitation



d'assurer la sécurité
de votre bien et de
ses occupants en
gérant la situation
avant, pendant et
après la montée des
eaux



de réduire les
dommages
et vos pertes
matérielles



d'améliorer votre
compréhension du
risque inondation
afin d'anticiper
et de contribuer
activement à votre
propre sécurité et
celle de votre famille

Pour plus d'informations :

- Si vous êtes situé dans le département du **Rhône (69)**, vous pouvez contacter le standard du Syndicat mixte du Gier Rhodanien au **04 72 49 58 04**.
- Si vous êtes situé dans le département de la **Loire (42)**, veuillez contacter le service assainissement et rivière de la Métropole de Saint-Étienne au **04 77 34 53 98**.

Sensibiliser au risque d'inondation grâce au village-forum PLOUF

Près d'un an après la crue du 17 octobre, Saint-Étienne Métropole et SyGR ont organisé un événement de sensibilisation sur le thème des inondations, destiné aux scolaires et au grand public. Organisé en collaboration avec l'IFFO-RME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement), cet événement a pris la forme d'un village-forum pédagogique intitulé PLOUF, rassemblant de nombreux acteurs engagés sur le territoire.

Chaque structure proposait un atelier ludique et interactif sur un aspect spécifique des inondations. L'objectif était de renforcer la culture du risque sur notre territoire en permettant à chacun de mieux connaître la rivière, de comprendre les causes et conséquences des inondations et de se former aux bons réflexes à adopter en cas de crue.

Le village a ouvert ses portes les 2 et 3 octobre à la salle Jean Dasté de Rive-de-Gier pour 575 élèves de CM1 et CM2 de la vallée du Gier, et le 4 octobre à la salle Roger Tissot de Givors pour le grand public avec plus de 100 personnes.



Plouf du Gier, 2025

Rendre la rivière accessible... en vidéos !

Après deux premiers films de présentation du bassin versant du Gier et du Syndicat mixte du Gier Rhodanien, d'autres vidéos ont été réalisées pour rendre accessibles, en seulement trois minutes, les enjeux liés à nos cours d'eau. Vous pouvez les retrouver ici :

**Présentation
du bassin versant
du Gier**



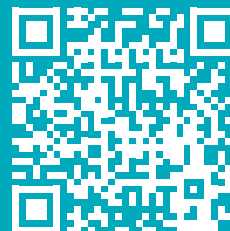
**Qu'est-ce que le
Syndicat mixte
du Gier Rhodanien ?**



**Comment améliorer
la qualité de nos
cours d'eau ?**



**Comment
prévenir le risque
d'inondation ?**



PRÉSERVER L'EAU ET LES MILIEUX NATURELS DU BASSIN DU GIER

La continuité écologique du Mézerin

Le SyGR a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Mézerin en 2024. Cette première tranche a concerné quatre ouvrages infranchissables pour l'espèce cible de ce cours d'eau : la truite fario. Ce poisson est considéré comme une espèce parapluie, dont la préservation entraîne la protection d'un cortège d'autres espèces et de leur habitat.

La truite fario, en tant qu'espèce indicatrice de la qualité des écosystèmes aquatiques, joue ce rôle car sa présence indique généralement un environnement sain et bien oxygéné, bénéfique pour de nombreuses autres espèces aquatiques et associées.



Truite Fario

Ces seuils, autrefois utilisés pour la culture en terrasse, n'ont plus aucun usage aujourd'hui. Leur suppression permet de décloisonner les cours d'eau, favorisant ainsi l'accomplissement du cycle de vie de la truite fario. Le décloisonnement rend également accessibles des zones plus fraîches ou encore en eau pendant les périodes estivales.

Chaque année, un suivi des populations piscicoles est réalisé par les fédérations de pêche sur différents cours d'eau. Malgré les sécheresses consécutives de 2022 et 2023, l'inventaire a donné des résultats satisfaisants en 2024 et 2025, avec notamment un recrutement important de juvéniles.

En 2025, le SyGR poursuit la suppression d'obstacles avec deux nouveaux projets de travaux sur le Mézerin.



Avant travaux sur le Mézerin 2024



Après travaux sur le Mézerin 2024

TOUS RESPONSABLES !

La pollution des cours d'eau : un fléau invisible

La pollution des cours d'eau menace la biodiversité, la santé humaine et les ressources en eau potable. Les déchets jetés au sol constituent une source majeure de cette pollution. Abandonnés dans la nature, qu'ils soient plastiques, métalliques ou organiques, ces déchets finissent souvent par se retrouver dans les cours d'eau. Les pluies et le vent facilitent leur transport vers les rivières, les lacs et les océans, où ils causent des dommages considérables.

Les déchets plastiques, tels que bouteilles, sacs et emballages, mettent des centaines d'années à se dégrader, libérant des microplastiques qui contaminent l'eau et les organismes aquatiques. Les déchets métalliques, comme les canettes, peuvent libérer des substances toxiques telles que le plomb, le mercure et le cadmium, nocives pour la faune et la flore aquatique.

Le mégot de cigarette est quant à lui le premier responsable de la pollution des rivières et des océans. Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, car il contient une centaine de substances nocives, voire cancérigènes, contaminant à la fois l'eau, l'air et les sols.

La pollution des cours d'eau par ces déchets a donc des conséquences désastreuses sur la biodiversité et constitue une menace pour la santé humaine lorsque les substances toxiques contaminent les sources d'eau potable.

Adoptons des comportements responsables en réduisant notre production de déchets et en ne les jetant plus dans la nature. Contribuons à préserver la biodiversité et à protéger nos ressources en eau.

Les réseaux d'eaux usées ne sont pas des poubelles

Beaucoup trop de personnes utilisent les réseaux d'assainissement comme des poubelles, en jetant des déchets par erreur ou volontairement dans les toilettes et les lavabos. Cette pratique a des conséquences désastreuses pour l'environnement et pour les systèmes de traitement des eaux.

Seul le papier toilette doit être jeté dans les réseaux d'assainissement. Quand des déchets non biodégradables y sont introduits, ils endommagent les équipements et réduisent l'efficacité du traitement des eaux en station d'épuration, augmentant ainsi les coûts de maintenance et de réparation. Des canalisations obstruées peuvent provoquer des déversements d'eaux usées dans les rivières, polluant ainsi les écosystèmes aquatiques. Cette pollution affecte la faune et la flore et peut rendre les eaux impropres à la consommation et aux loisirs. Les refoulements d'eaux usées peuvent également contaminer les sources d'eau potable et propager des maladies.

Les stations d'épuration sont conçues pour traiter les eaux usées et non les déchets solides. Ceux-ci doivent être jetés dans la poubelle traditionnelle (lingettes, cotons-tiges, serviettes hygiéniques et tampons, papiers essuie-main, préservatifs...), apportés en pharmacie (médicaments) ou déposés dans leur contenant en déchèterie (huiles, graisses, peintures, solvants...).

Adoptons des pratiques responsables pour l'élimination des déchets afin de protéger notre environnement, nos rivières et la durabilité de nos systèmes de traitement des eaux.





Prospection terrain en cours Visite des zones humides du bassin versant du Gier

Le SyGR et Saint-Étienne Métropole annoncent la mise en œuvre d'une campagne de terrain destinée à actualiser l'inventaire des zones humides du bassin versant du Gier. Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), préalable à l'élaboration d'un outil essentiel pour la préservation de ces milieux naturels fragiles, indispensables à l'équilibre écologique et à la gestion de la ressource en eau.

La campagne, débutée en 2024, prend la forme de visites menées par des techniciens de la collectivité et des partenaires techniques. Elle permettra de :

- Confirmer ou non la présence effective d'une zone humide sur les sites recensés ;
- Mettre à jour leur caractérisation selon la méthode de l'Agence de l'eau, pour éventuellement réévaluer leur niveau de priorité dans le programme d'actions ;
- Mettre en œuvre des actions de restauration ou de conservation en collaboration avec les propriétaires concernés.

En lançant cette opération, l'Entente Saint-Étienne Métropole -SyGR poursuit son engagement pour la préservation de la ressource en eau et des services naturels que rendent gratuitement les zones humides, comme le stockage et la restitution d'eau, l'amélioration de sa qualité, et la conservation d'espaces à très forte biodiversité par exemple.



Zone humide

Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines,
des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous
vos déplacements
à pied ou en voiture



Laissez vos enfants
en sécurité à l'école



Réfugiez-vous
à l'étage



Ne prenez pas votre voiture ;
quelques centimètres d'eau
suffisent à l'emporter



Ne descendez pas
dans les sous-sols ou
les parkings souterrains



Coupez, si possible et
sans vous mettre en danger,
les réseaux de gaz,
d'électricité et de chauffage



Éloignez-vous
des cours d'eau,
des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute
des consignes des secours
et de votre mairie



Contactez les personnes
vulnérables et isolées
en privilégiant les SMS



Préparez un **kit d'urgence** contenant
notamment de l'eau, de la nourriture,
les copies des papiers d'identités,
les traitements médicaux... et placez-le
dans un endroit facile d'accès



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 34 53 98

accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SyGR

Syndicat mixte du Gier Rhodanien

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Place Camille Vallin
69700 GIVORS

T 04 72 49 58 04

contact@sygr.fr
sigr.fr

En partenariat avec :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT

**agence
de l'eau**
RHÔNE-MEDITERRANEE
CORSE
établissement public de l'État

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

**Ministère
de la Transition
Écologique
et Solidaire**

